



Ministère de l'Education nationale
Monsieur X. DARCOS
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 20 mars 2008

Objet : Suppression des BEP.

N./Réf : BP/2008-03-148

CLAIRE-LISE

CAMPION

SENATRICE
DE L'ESSONNE

PRESIDENTE
DELEGUEE
DU CONSEIL
GENERAL
DE L'ESSONNE

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellée par des parents d'élèves très inquiets de la suppression des BEP et de leur transformation en baccalauréat professionnel en trois ans à partir de la rentrée scolaire de 2009.

En effet, en septembre 2005 un rapport de l'Inspection générale a donné un avis très réservé sur cette suppression dans la mesure où le BEP constitue une étape très importante vers une qualification et permet de sécuriser les jeunes dans leur formation.

Cette réforme risque donc de mettre en grande difficulté les élèves à la sortie de la 3^{ème} et qui parvenaient à intégrer un Bac professionnel à la suite d'un BEP. De plus, le passage de quatre à trois ans pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel posent de nombreuses questions à toute la communauté éducative.

Je vous demande de bien vouloir revoir ces décisions prises, semblent-ils, sans concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

Sachant que vous saurez étudier cette requête avec la plus grande attention et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION

Permanence parlementaire : 11 avenue d'Ostrach 91580 Etréchy

☎ : 01.69.92.22.25 et 01.69.92.23.68

Fax : 01.69.92.23.81

e-mail : Claire-Lise.Campion@wanadoo.fr

Site : www.clairelisecampion.fr